

DOCUMENT A CONSERVER

## REGLEMENT DU PLAN NEOSPOROSE



Le plan néosporose est proposé aux éleveurs adhérents au GDS ayant détecté le parasite dans leur élevage. Il leur permet de bénéficier d'une aide technique et financière de la part du GDS pour la mise en place d'un protocole de lutte contre cette maladie.

### Les conditions pour en bénéficier

⇒ L'élevage doit :

- ✓ Être adhérent au fonds de garantie bovin du GDS des Savoie depuis au moins 3 ans, sauf pour les élevages créés depuis moins de 3 ans qui doivent avoir réglé leurs cotisations depuis leur installation.
- ✓ Avoir un résultat « PCR positive » sur avorton ou deux sérologies positives détectées sur des femelles du troupeau.
- ✓ Être engagé dans le Kit Intro.

⇒ Il s'engage à :

- ✓ Respecter le protocole défini avec le GDS et le vétérinaire, avec notamment un suivi annuel avec le conseiller GDS en charge du dossier validant les prises en charge.
- ✓ Ne pas commercialiser les animaux positifs en sérologie pour l'élevage.

**Ce plan d'aide prendra fin en cas de non-respect de l'une des conditions précitées.**

⇒ D'autre part :

- ✓ L'éleveur autorise les laboratoires (LIDAL-LDAV73) à transmettre en direct les résultats d'analyses réalisées dans le cadre du plan au GDS des Savoie.
- ✓ L'éleveur autorise le GDS à transmettre à l'inséminateur et pendant la durée du plan la liste des bovins positifs en néosporose en vue de la réalisation du planning d'accouplements.
- ✓ L'éleveur s'engage à respecter l'obligation de déclaration d'avortement auprès de son vétérinaire sanitaire (visite et analyse Brucellose prise en charge à 100% par l'Etat).
- ✓ L'éleveur s'engage à respecter les règles de notification des mouvements d'animaux (naissances, achats, pensions...), nécessaires à un suivi sanitaire précis et efficace.

### Le protocole et le suivi technique

Réalisation d'un premier dépistage dit « de prévalence » sur l'ensemble des bovins de plus de 6 mois.



Les résultats sont synthétisés et étudiés avec le conseiller du GDS pour déterminer le mode de contamination et conseiller l'éleveur sur la suite à donner au protocole.

En fonction de ces résultats, l'éleveur a le choix de la poursuite du plan :



soit il confirme son engagement dans le plan : cela implique de réaliser 2 nouvelles années de dépistage avec des aides financières complémentaires.

soit il met fin au plan : l'accompagnement financier est arrêté mais le suivi technique peut être maintenu.

## L'aide financière

### L'aide aux analyses :

Prise en charge sur le montant HT des analyses sérologiques néosporose :

- ✓ **50%** pour le premier dépistage de prévalence (qu'il y ait engagement complet en plan ou non)
- ✓ **80%** pour les dépistages suivants réalisés dans le cadre du protocole validé avec le conseiller GDS

*NB : les frais de prélèvement restent à la charge de l'éleveur*

### L'aide à l'élimination :

Le choix de l'élimination des bovins positifs doit dépendre de la situation propre de l'élevage et du protocole défini avec le GDS.

Une aide à l'élimination de **300€ / bovin** est possible **si ces conditions sont respectées** :

- Le bovin doit avoir obtenu un résultat sérologique positif en néosporose après ses 6 mois ;
- La mère de ce bovin **ne devait pas être connue positive** avant la mise à la reproduction aboutissant à sa naissance ;
- Il **ne doit pas avoir été mis à la reproduction** ;
- Il doit être éliminé **avant l'âge de 24 mois**.

**IMPORTANT :** cette aide, validée en Conseil d'Administration du GDS le 16/07/20 est susceptible de varier dans le temps. **Son versement pour un animal donné devra être validé en amont par le conseiller GDS dans le cadre du suivi du protocole.**

## Les justificatifs à fournir

- ✓ Factures du laboratoire pour les analyses néosporose (l'éleveur s'engage sur l'honneur à avoir payé les factures qu'il présente).
- ✓ Bon d'abattage ou d'équarrissage pour les bovins positifs éliminés.

**Ces justificatifs seront à fournir au GDS dans les 6 mois suivant leur édition pour permettre le versement des aides correspondantes.**

Date : ..... N° de cheptel : .....

Nom de l'exploitation : .....

Associé(e) en charge du suivi : .....

Inséminateur : .....

Coordonnées : ☎ .....

✉ .....

Signature :

### Validation GDS :

Conseiller en charge : ..... Signature :